

Département de l'EURE
Commune d'Acquigny



N°V-2023-001
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
19/09/2023
Date d'affichage
19/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt-Cinq Septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick COLLET Maire.

Étaient présents : Mesdames Nathalie LETAUX, Anne-Sophie MARC, Sylvie CHENET, Chantal GILLET, Christine LEFORT

Messieurs Patrick COLLET, Patrick GAILLON, Didier LESUT, Serge ARINAL, Guy GILET, Martial CHERON, Michel CLIPET, Rémy CAHN, Erwan JOUBAUD

Nombre de conseillers
en exercice
présents
votants

Absents excusés : Sylvie LAQUERRIERE, Estelle SIMON, Yann LE
19 COSSEC, Didier MARTIN
14 Absents : Laurent JAMES
15 Pouvoir(s) de : Sylvie LAQUERRIERE à Nathalie LETAUX,

Formant la majorité des membres en exercice
Secrétaire de séance : Guy GILET

APPROBATION PROCES VERBAL DU 10 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2023 a été transmis aux membres du conseil pour relecture avant approbation.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-26,

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 Juillet 2023.

Patrick COLLET
Maire d'Acquigny



Acte rendu exécutoire après transmission à la préfecture le 28 Septembre 2023 et publication ou notification le 19 Septembre 2023